

---

---

**N° 95-0070 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Francheville - Acquisition d'une parcelle de terrain située 20, chemin des Hermières et appartenant aux époux Colomb - Département de l'action foncière -**

---

---

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 20, chemin des Hermières à Francheville et appartenant aux époux Colomb.

Cette parcelle qui couvre une superficie de 76 mètres carrés est nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, les époux Colomb ont accepté de céder le bien en cause au prix de 12 000 F admis par les services fiscaux ;

**B. Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le document sus-visé.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 1995 - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 063.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,